



Syndic bénévole après achat et défaut de paiement d'assurance

Par Noemie

Bonjour,

Nous avons acquis un bien ou il existe 2 copropriétaires: Nous à 55% et un restaurateur à 45%. Les propriétaires à qui nous avons acheté le bien étaient syndic bénévole.

Nous venons de recevoir une mise en demeure de l'assurance car l'autre co-propiétaire n'a pas payé la facture pour sa part.

Nous avons réglé au pro-rata notre part d'assurance lors de l'achat.

Comment doit on procéder pour assurer que nous sommes toujours couvert par l'assurance ?

Doit on convoquer un AG dans 21 jours pour être syndic et pourvoir entamer des démarches auprès de l'autre propriétaire ? En effet, il n'y a pas de syndic actuellement ou la charge est elle transmissible avec la propriété ?

Comment régler l'assurance en assurant que l'autre propriétaire payera in fine les sommes dues sans créer un précédent qui lui laisserait supposer qu'il n'a pas à régler. Quels sont nos droits et nos obligations (et vos recommandations). Je vous remercie par avance.

Par isernon

bonjour,

une copropriété à deux n'est plus vraiment une copropriété.

voir ce lien :

[url=https://www.inc-conso.fr/content/des-regles-derogatoires-pour-les-petites-coproprietes]https://www.inc-conso.fr/content/des-regles-derogatoires-pour-les-petites-coproprietes[/url]

salutations

Par Noemie

Merci beaucoup, concrètement cela veut dire que l'on peut avancer la somme pour lui et lui demander l'argent après... Il nous devra l'argent plutôt qu'à l'assurance mais au moins nous serons assurés?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez en effet prendre en charge le paiement et réclamer sa part à l'autre copropriétaire.

Toutefois il va falloir vous intéresser d'un peu plus près à la gestion de cette copropriété et nommer un nouveau syndic au cours d'une prochaine AG que l'un ou l'autre peut convoquer.

Sinon ce serait un juge qui nommera un syndic pro et ça risque de vous coûter assez cher....

Faites vous aider par une association (à 2 lots l'adhésion ne coûtera pas grand chose) et vous pourrez reprendre la gestion sans risquer de grosses erreurs.